

1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 20h15. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables. Il souhaite la bienvenue à ce dernier Conseil Général de législature.

M. le Président excuse **Mme Rachel Aubert, Municipale**.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir et informe de la démission de M. Francis Stockburger.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez, procède à l'appel : sur les 76 membres du Conseil, 44 sont présents, 24 excusés et 8 non excusés. Le quorum étant à 26, il est atteint. Dès lors, M. le Président ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité et 1 abstention.

3. Approbation du procès-verbal no 4/2015

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour sa rédaction.

M. le Président demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV.

Le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, 0 refus et 4 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

M. le Président a reçu plusieurs courriers.

Le premier, en date du 20 avril 2016. La Municipalité de Féchy nous informe qu'elle a nommé pour la commission de salubrité dès le 1^{er} janvier 2016, le **Dr Jean-Michel Bourgeois, M. Andreas Meyer, Syndic Mme Katyla Labhard, Secrétaire Municipale**.

Un deuxième courrier lui est parvenu de la part de la Distillerie de Féchy et adressé au Conseil Général, mais il concerne le « ménage communal », il a donc transmis ce courrier à la Municipalité qui doit donner réponse.

Un troisième courrier en date du 21 juin, de la part de la COGEFIN plus particulièrement de **M. Laurent Besso**, ce courrier sera traité lors du pt 11 de l'ordre du jour.

5. Assermentations

M. le Président appelle **M. Philippe Meyer**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **M. Philippe Meyer** prête serment et est officiellement intégré au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 77 conseillers, le quorum est à 26.

6. Préavis 1/2016 portant sur la modification des statuts de l'ARASMAC

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Yvan Guillemin**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. François Burnand, *Que fait l'ARASMAC ?*

M. Andreas Meyer, Municipal, L'ARASMAC est essentiellement l'organe de coordination qui s'occupe de gérer les UAPE ainsi que les cas sociaux des Communes.

Mme Christine Kaesermann, en tant que membre de l'ARASMAC elle aimerait ajouter qu'il y a 5 agences d'assurance sociale en plus du RE et de l'AJEMA.

Le préavis no 1/2016 est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité, 0 refus et 3 abstentions.

7. Préavis no 2/2016 relatif à la création d'un sentier piétonnier

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Cédric Lesne**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande de refuser le préavis tel que présenté.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Raphaël Mognetti**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, prend la parole au nom de la Municipalité pour éclairer sur un point très précis que la commission ad hoc a mis en avant, qui est la sécurité pour les deux maisons les plus proches de l'école. Si ils ont eu cette décision c'est qu'à la base nous les avons induit en erreur, mea culpa pour ceci. Après une bonne relecture des plans, le sentier piétonnier existe bien avec en plus une bordure et la bande longitudinale pour les piétons est supprimée. Ces deux maisons sont belles et bien sécurisées comme l'ensemble du parcours. Ensuite, en ce qui concerne la sécurité générale qui n'est pas suffisante, la Municipalité reconnaît que ce système n'est pas parfait, le sentier ne fait que 90 cm : oui, nous avons tenté de faire tout ça avec une enveloppe budgétaire qui est minimum, c'est à dire éviter de déplacer des lampadaires et d'exproprier des habitants pour récupérer du terrain pour faire un trajet sur 1,2 m. de trottoir. Le voyer est venu sur place à plusieurs reprises, il a fait des remarques dont il a été tenu compte et qui ont été mises dans le projet. La Municipalité reconnaît que oui ce n'est pas parfait, malgré tout le projet proposé ce soir tient la route.

M. Frédéric Nödl, *cela fait plus de 2 ans que nous demandons une solution de sécurisation des enfants sur le chemin de l'école, le long du tronçon sud de la Rte d'Allaman, chaque jours, une douzaine d'enfants ainsi que leurs parents qui les accompagnent prennent ce tronçon non sécurisé 2 ou 4 fois par jour, avec 171 jours d'école par année cela apporte le nombre de mouvements d'écoliers à plus de 8000 par année, sur une route dangereuse, étroite avec une chaussée défoncée sur laquelle se croise avec grande difficulté des machines agricoles, des camions, des bus scolaires ainsi que des voitures. Ce ne sont ni potelets en plastique flexible, ni des lignes jaunes tracées sur la chaussée qui vont protéger nos enfants des dangers de la route. Il souhaite donner quelques chiffres de l'Office Fédéral de la statique. En 2015, dans le Canton de Vaud, 209 piétons ont été blessés dont 60 gravement avec des séquelles à vie et 5 personnes tuées par des véhicules, la majorité étant évidemment des enfants. Etant conscient des dangers que ce tronçon représente pour les écoliers la Municipalité a fait dans un premier temps une proposition chiffrée pour la construction d'un trottoir, un projet basé sur une offre unique qui comprenait la réfection complète du tronçon et se chiffrait à plusieurs centaines de milliers de francs, projet refusé à grande majorité par le Conseil Général car trop onéreux. Une question se pose : pourquoi notre exécutif n'a pas fait un appel d'offre public pour*

faire jouer la concurrence entre les entreprises de construction ? Cette question restera sans doute à jamais ouverte. Une offre compétitive aurait certainement permis à ce projet de passer la rampe pour un préavis favorable de la part du Conseil Général : erreur tactique. Aujourd'hui, nos exécutif nous présente un projet pour un sentier piétonnier bricolé, il admet lui-même dans un courrier porté à mon attention le 12 avril dernier, que cette solution donnera un résultat moins sécuritaire que la construction d'un trottoir. L'élargissement du tronçon tel que proposé dans le projet encouragera sans aucun doute les automobilistes à rouler sans obstacle, à toute allure, augmentant ainsi le risque d'accident, le passage de ce sentier devant une sortie d'atelier de machines agricoles, le passage piétons dépasse de quelque mètres mais sans dispositif de ralentissement côté sud et un tronçon de 150 m. protégé par une ligne jaune et quelques potelets en plastique, qui disparaîtront dès la première neige pour des questions de déneigement des routes. N'est-ce pas à nous citoyens de Féchy à tout mettre en œuvre pour sécuriser les chemins d'école et éviter des accidents lourds de conséquence pour le ou la lésée, ses proches et sa famille. Pourquoi devrions-nous faire des compromis pour des questions de sécurité. N'est-ce pas donc notre rôle comme citoyen de cette belle Commune, comme parents, futurs parents, grands-parents ou même arrière grands-parents à tout mettre en œuvre pour protéger la vie de nos bambins. Nous avons le privilège mais aussi les moyens pour assurer la sécurité de nos enfants sur le chemin de l'école. Dans cette optique, il souhaite lancer un appel pour revoir la position du Conseil Général et à revoir cette question de fond en comble. Le compromis tel que proposer dans le projet de création d'un sentier piétonnier est l'ennemi de la sécurité. Nous sommes l'Etat et l'Etat a comme mission première de garantir l'intégrité physique et la sécurité des citoyens et de ses futurs citoyens. A nous de prendre nos responsabilités, de remettre l'ouvrage sur le métier en ne faisant aucun compromis. Un trottoir peut être une solution. Dans cette optique, il suggère que nous rejetions ce projet que l'exécutif reprenne sa position initiale de sécuriser ce tronçon en faisant jouer la concurrence pour diminuer substantiellement les coûts d'une construction d'un trottoir sur 200 m. Il nous met devant nos responsabilités comme citoyens mais aussi comme membres de ce Conseil. La question centrale est : voulons-nous protéger nos enfants, notre futur et de tout mettre en œuvre pour éviter des drames ? il nous laisse à cette question centrale et nous remercie pour notre attention.

M. Guy Mercier, *n'allez pas penser que la santé des enfants de Féchy ne nous préoccupe pas, bien entendu que les questions de sécurité sont importantes, mais je fais des bonds lorsque l'on dit que se tronçon n'est pas sécurisé, il y a des gendarmes couchés, une limitation à 50km/h, lorsqu'il arrive là, il n'aurait pas idée de rouler à plus de 30 km/h. Le risque 0 n'existe pas et si l'on veut absolument chercher à avoir un risque 0 et bien cela coûte des fortunes. Il ne peut s'empêcher de penser lorsque l'on discute de ces problèmes là de faire la comparaison entre les normes hyper restrictives de constructions que nous avons pour protéger les gens avec des barrières, etc... et lorsque l'on pense au Dézaley ou les murs font 5 à 8 m. de haut avec une tout petite protection comparé à La Côte, il ne pense pas que le taux de mortalité dans le Dézaley et plus élevé que chez nous.*

M. Andreas Meyer, Municipal, ce document concernant la réalisation de se sentier piétonnier à été mis à l'enquête publique dans les délais autorisés. Aucune remarque n'a été faite à l'époque concernant cette mise à l'enquête M. Frédéric Nödl : *Faux !* Nous n'avons reçu aucun document ou élément nous mettant en avant l'approche hyper dangereuse qui remet en question le projet actuellement. Les éléments apparaissent après coup, il faut se manifester en tant voulu afin que l'on puisse corriger la trajectoire.

M. Jean-Paul Gruaz, *fait partie de cette commission et aimerait relevé que le travail de cette commission n'a pas été basé sur le coût de l'opération mais sur la sécurité des enfants, M. Nödl a très bien relevé les choses. Nous avons un constaté un certain nombre d'anomalies que nous avons signalé à la Municipalité. On leur a même proposé en date du 15 juin une rencontre sur place afin que l'on puisse exprimer clairement notre point de vue, parce qu'il y a énormément d'incompréhension, de leur part et de la nôtre peut-être. Aucune réponse à notre demande à ce jour. Il est du même avis que M. Nödl, il faut refuser ce préavis ce soir.*

M. Frédéric Nödl, Rectificatif : M. le Président, lui demande de bien vouloir s'adresser à M. le Président, Mesdames, Messieurs : *il y a manifestement une erreur par rapport aux propos et aux*

observations qui ont été faites de ma part, il avait fait une remarque à la Municipalité lors de la mise à l'enquête.

Mme Carole Bettems, Syndique, elle entend bien tout ce que l'assemblée dit, elle entend également M. Nödl qui dit avoir fait une observation qui a été prise en compte lors du premier projet. Maintenant, elle ne peut pas entendre que le projet de ce trottoir a été bricolé. Vous mettez en doute les services de l'Etat et de notre Municipalité également. Nous travaillons depuis 2 ans sur ce projet. M. Delacrétaz, Voyer qui est venu à plusieurs reprises sur le terrain, s'est investi pour ce dossier. Sachez maintenant que le Voyer, ne veut plus entendre parler de ce trottoir, il estime que tout a été fait, tout a été proposé, plus rien d'autre ne peut l'être.

M. Jean-Luc Kaesermann, fait aussi partie de la commission et aimerait relever une chose, la commission qui a fonctionné l'année passée pour ce même préavis qui avait été refusé par le Conseil Général. Cette commission a été convoquée par la Municipalité pour essayer de faire aboutir les choses. Ce qui avait été demandé à l'époque n'a pas été pris en compte dans ce nouveau projet. A présent on veut nous faire croire que c'est la faute de la commission parce que l'on a pas suivi ? Quand on voit de quelle manière la Municipalité nous a présenté le projet, il est désolé mais ce préavis doit être refusé.

Mme Laurence Sachot, la sécurité des enfants est importante et l'on va perdre du temps. Ne pourrait-on pas voter des amendements ? accepter le préavis pour pouvoir aller de l'avant mais avec des amendements.

M. François Burnand, se demande si ce sujet ne s'inscrit pas dans un problème plus vaste effectivement, on peut en regarder ce plan, se poser la question sur la largeur de ce trottoir. C'est un lieu ou une expropriation de quelques cm ne devrait pas poser de problème parce qu'il y a toute la place nécessaire pour construire quelque chose de convenable. Il a été demandé lors d'un précédent Conseil Général de régler le problème de notre « raccourcis » menant à l'autoroute, il pense que c'est lié. Si l'on commençait déjà à circuler à sens unique sur une route et dans l'autre sens sur une autre, on commencerait déjà à diviser le trafic par deux à cet endroit, ceci est un premier point. Le second, il voudrait adresser un message aux personnes qui habitent les maisons concernées. Ces maisons ont été construites dans un endroit ou les propriétaires savaient que la route était un peu compliquée. C'est aussi de leur responsabilité d'accompagner leurs enfants à l'école. Il y a des enfants qui viennent de partout dans le village et il y a des endroits où il n'y a pas de trottoir. Si l'on descend de Féchy-Dessus à pieds, il n'y a pas de trottoir. Il ne faut pas non plus mettre sur le dos de la communauté une vision des choses qui fleure l'intérêt particulier que l'on veut faire financer par l'intérêt général. Il ne fait pas de procès d'intention mais la Municipalité a essayé de trouver des solutions, a fait des efforts, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Pour sa part, il votera pour ce préavis.

Mme Christine Kaesermann, prend la parole au nom de l'ancienne présidente de la commission du collège, pour dire qu'il ne s'agit pas uniquement des personnes vivant proche du collège. Il s'agit du collège et de cette place de village. Les enfants occupent cet endroit tout le temps, il faut faire quelque chose. A l'époque déjà, la commission avait demandé à sécuriser cette zone. Pas seulement pour les maisons en face, mais pour tout le quartier du collège. Elle n'arrive pas à comprendre que l'on dit que c'est sécurisé lorsque l'on voit les tracteurs qui sortent de l'atelier, ce n'est pas possible.

Le préavis est accepté à la majorité par 17 oui, 16 non et 9 abstentions.

8. Préavis 3/2016 relatif à l'équipement du Chemin de Pra

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. **M. Frédéric Nödl** en souhaite la lecture.

M. le Président passe la parole à **M. Frédéric Baumgartner**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Raphaël Mognetti**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Bernard Genton, dans le rapport de la Commune, on lit ces travaux seront utiles entre autre à la future distillerie. Que signifie le « entre autre » ? est-ce que cela signifie que l'endroit va être généreusement bétonné par la suite ?

Mme Carole Bettens, Syndique : Non, ce ne sera pas bétonné je vous rassure, il y a déjà des hangars sur cette portion de route qui ne sont pas raccordés correctement, ils pourront l'être si les propriétaires le demandent. Puis vous le savez, la Commune a le devoir d'alimenter ses routes.

M. Guy Mercier, pourrait-on avoir une illustration de ce que l'on parle ? plan ou autre ?

M. le Président montre le plan du trottoir et montre le Ch. de la Pra.

Le préavis est soumis au vote, il est accepté à la majorité, 1 non et 3 abstentions.

9. Préavis 4/2016 relatif aux comptes communaux, les rapports de gestion de la Municipalité I & II ainsi que les comptes

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Raphaël Mognetti**, Rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Guy Mercier : à la page 3, sur les personnes morales, il existe un chiffre négatif sur les rentrées d'impôts, cela signifie qu'une personne a perdu de l'argent et qu'on lui rembourse des impôts ?

M. Marc Morandi, Municipal, il ne s'agit pas d'une perte d'argent mais d'une adaptation des montants qui nous sont donnés par l'Etat.

M. Tobias Meyer, concernant ce préavis, nous avons fait une provision de Frs 300'000.- pour la péréquation, hors dans les comptes le montant s'élève à Frs 950'00.-, va-t-on devoir payer plus ?

M. Marc Morandi, Municipal, les provisions sont faites pour rééquilibrer les montants qui nous sont donnés d'années en années par l'Etat, la péréquation ne se calcule pas sur une année, elle se calcule sur les années précédentes et s'ajuste au fur et à mesure. On est obligé de faire des provisions par rapport à la facture finale qui va nous arriver pour l'année en cours.

M. Tobias Meyer, vous prévoyez que la péréquation sera plus coûteuse ? ou est-ce une spéculation ?

M. le Président rappelle à **M. Tobias Meyer** qu'il ne s'agit pas d'une conversation entre deux personnes mais qu'il doit commencer par M. le Président, Mesdames, Messieurs

M. Marc Morandi, Municipal : non il ne fait pas de spéculation avec l'argent des autres, il s'agit d'un calcul que l'on fait en fonction de l'année écoulée

M. François Burnand, concernant les vignes du village, il serait agréable de faire un petit bénéfice sur les vignes or on fait Frs 21'000.- de pertes et il constate que l'on vend pour Frs 3'339.- de vins par année en faisant pour Frs 18'000.- de mise en bouteilles, alors il pose la question, n'y aurait-il pas une petite amélioration à faire pour la gestion des vignes du village ?

M. Marc Morandi, Municipal : effectivement, la gestion des vignes peut paraître coûteuse tant il est vrai que la Commune n'a pas comme priorité de vendre du vin car elle ferait concurrence à nos vigneron. Son but principal est de conserver ces domaines pour en faire de la propagande publicitaire assez loin à la ronde. Nos vigneron travaillent d'arrache pieds pour entretenir ces vignes et lorsque nous faisons déguster nos vins à l'extérieur gratuitement et faire connaître nos vins et nos vigneron

Le préavis de la Municipalité est passé au vote, il est accepté à l'unanimité, 1 abstention

Le rapport de gestion de la Municipalité est passé au vote, il est accepté à l'unanimité

Le rapport de gestion de la Fiduciaire Lambelet est passé au vote, il est accepté à l'unanimité, 4 abstentions.

Les comptes 2015 sont passés au vote, ils sont acceptés à l'unanimité, 5 abstentions

10. Préavis 5/2016 relatif à l'adhésion du Groupement forestier du Signal au Groupement de la Saubrette

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Valentin Bettems**, rapporteur de la commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Laurence Sachot : *à l'heure actuelle, il est très raisonnable de se regrouper mais une question : on ne parle pas d'un local commun pour toutes les personnes qui travaillent dans ces forêts ainsi qu'un local commun pour toutes ces machines. Où sont regroupés les gardes forestiers ainsi que les machines ?*

M. Marc Morandi, Municipal, le local unique se trouve à St-Georges pour les gardes-forestier. Concernant les machines, elles ne sont pas forcément stockées sous la responsabilité de l'Etat ou des gardes-forestier.

Mme Laurence Sachot, remercie pour la réponse, mais du coup il va y avoir un conseil intercommunal du groupement forestier de la Saubrette et cela n'est aucunement indiqué ?

M. Marc Morandi, Municipal, tous les termes de l'organisation de la Saubrette figurent dans la convention transmise avec tous les documents du préavis.

Le préavis est passé au vote, il est accepté à l'unanimité.

11. Communications de la Municipalité

Mme Carole Bettems, Syndique, informe que l'auberge communale sera réouverte le 1^{er} juillet prochain. Une inauguration officielle aura lieu prochainement.

M. Andreas Meyer, Municipal, prend la parole au nom de Mme Rachel Aubert, Municipale concernant la taxe au kilo qui est de Frs 0.63. Il y aura une légère augmentation du fait que la Municipalité a décidé d'inclure le salaire de l'employé communal aux coûts des traitements des déchets ménagers. De plus, la taxe forfaitaire pour la déchetterie se situe à Frs 70.- par personne.

M. Guy Mercier : *Que fait l'employé communal pour la déchetterie ? il ne se rappelle pas l'avoir vu là-bas ?*

M. Andreas Meyer, Municipal : il doit certainement s'agir des déchets qui sont déplacés et gérés par l'employé communal. Ainsi que l'entretien des Moloks.

12. Propositions individuelles

M. le Président lit le courrier de la COGEFIN, plus particulièrement de **M. Laurent Besso**. A la suite de cette lecture, le bureau du Conseil Général va nommer une commission afin de relever les salaires des Municipaux.

M. le Président informe ensuite de la démission de **M. Martin Hoeldrich** ainsi que de **Mme et M. Fischlin**. Il les remercie pour leur engagement durant toutes ces années.

Raccourcis autoroute

M. François Burnand, *pense qu'il est grand temps que la Commune se penche sur une solution pour cette route qui se dégrade jours après jours. Il pense que la nouvelle Municipalité doit aborder ce problème et propose des solutions.*

Mme Carole Bettems, Syndique, a bien entendu, la Municipalité aussi, comme information supplémentaire, ce bout de tronçon concernant Féchy va jusqu'au premier hangar, le reste est sur la Commune d'Aubonne. Ce sujet doit être « empoigné » par plusieurs Communes.

M. François Burnand, si il comprend bien, la Commune d'Aubonne pourrait déclarer dans notre dos d'interdire la circulation.

Ralentissement devant l'école

M. François Burnand, *souhaite s'excuser si il a été désagréable avec les habitants de la zone du trottoir, mais il pense qu'il faut que la Commune se penche sur le renforcement du ralentissement à cet endroit, il est vrai que c'est un endroit extrêmement passant et qu'il est souhaitable que l'on y circule à toute petite vitesse. Il doit exister une solution complémentaire au trottoir pour la sécurité de tous devant l'école*

M. Andreas Meyer, Municipal, le 30 km/h a été refusé par le Canton. On peut mettre des chicanes, mais il y a le bus qui doit pouvoir circuler et si on met des chicanes et qu'il y a de la casse, et bien c'est pour notre pomme. On se situe entre l'enclume et le marteau. Que faire ?

M. Guy Mercier rappelle que la traversée de Bougy-Villars est de 30 km/h. La Commune de Bougy a insisté et l'a obtenue. Il encourage la Municipalité à persévérer.

Mme Valérie Crittin, insiste aussi sur le 30 km/h. On constate sur la partie de la route du Saugey qui est limitée à 30 km/h avec une ligne jaune, les enfants ne sont pas en danger sur ce tronçon. Il faut insister sur ce 30 km/h.

M. Jean-Luc Kaesermann pense que les personnes qui ont voté pour le préavis ne se sont pas rendues compte d'ou le trottoir passait. On parle de sécurité, il travaille juste à côté. Les enfants vont passer derrière les moloks avec moins de 90 cm. Quand ils viendront vider les poubelles et bien il leur souhaite bonne chance.

M. Jean-Paul Gruaz voudrait relever une erreur quand on dit que le Canton a refusé le 30 km/h. Il n'a rien refusé du tout, il a juste relevé les critères que doit répondre une zone pour être admise à 30 km/h. Ils ont dit qu'il y avait possibilité de recours mais qui avait peu de chance d'aboutir.

M. François Burnand rien ne nous empêche de prendre le problème à bras le corps et de faire d'immenses panneaux avec « école » dessus. On peut faire preuve de civisme collectif.

Mme Carole Bettems, Syndique aimerait répondre à M. Burnand. Il est strictement interdit de poser des panneaux de quelque forme qu'il soit le long des routes sans demander l'accord du Voyer de l'Etat.

M. Marc Morandi, Municipal, prend la parole et fait un joli discours pour la fin de la législature et aussi pour remercier Mme Carole Bettems pour tout le travail accompli durant sa syndicature. Mme Carole Bettems émue, remercie ses futurs ex-collègues ainsi que les Conseillers.

13. Clôture de la séance

Le prochain Conseil Général aura lieu le 20 septembre.

Le Giron cherche toujours des bénévoles.

La Fête Nationale aura lieu le 31 juillet sur le terrain du Giron.

La Fête du Raisin aura lieu le 24 septembre.

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.

Pour le bureau

Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez